

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juillet 2018 à 20h30

### Etaient présents :

M. ALLAIN Serge, Mme ALLAIN Jocelyne, M. ARONDEL Jean-Claude, Mme BRIAULT Odile, M. COUENNE Michel, M. HALLAIS Gérard, Mme PILLE Martine, M. HEUZE Gérard, Mme Nelly LEBRETON, Mme PLESSIS Marie-France, Mme GUESDON Claudine

Procuration(s) : M. CHAUVIERE Thomas donne pouvoir à M. COUENNE Michel

Etai(ent) excusé(s) : Mme AUBERT Fabienne

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. Michel COUENNE

### 1- Approbation du compte-rendu du 14 juin 2018 :

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

### 2- Travaux de voirie 2018 :

#### a- PUP de la Maréchallerie

Les travaux sont en cours d'achèvement pour la 1ere phase. Il reste l'implantation de la bâche incendie et les réparations au-dessus des tranchées et de la basse tension (ENEDIS). Ces travaux seront réalisés en accord avec le syndicat d'eau par l'entreprise Loisel.

Les actes notariés des cessions pour la voirie communale et pour la réserve incendie seront signés prochainement.

Nous attendons les factures pour pouvoir émettre les titres.

#### b- Travaux terminés du programme de voirie 2018

Intervention de M. Michel COUENNE.

Les travaux sont en cours d'achèvement et sont effectués par l'entreprise LTP Loisel.

- Création d'un caniveau grille chez M. et Mme Bobigny au Grand Andillou
- Pose d'un caniveau rte de Chavoy, chez M. et mme Gonfroy
- Chemin du Petit Andillou chez M. et Mme Chauvin

Il restera la purge de la Mare Millet.

L'employé communal a bouché les nids de poule à la Ménardière et autres endroits.

c- Voie douce : organisation du plan d'intervention

Une réunion de chantier s'est déroulée le 4 juillet à 16h30 sur les lieux, étaient présents le conducteur de travaux de l'entreprise Loisel, M. Didier TRUBLET locataire, Mme Martine PILLE, reprenant les Consorts Leprovost, Michel COUENNE en charge des travaux voirie et le Maire.

Les problèmes suivants ont été évoqués :

- Mise en place de la barrière
- Busage au droit du ruisseau 5 m en phi 400 ou plus.
- Fixation de la clôture électrique au droit de la limite de propriété
- Le déplacement du ruisseau côté clôture a également été évoqué et sera traité après le débroussaillage des végétaux, afin de raccorder les busages en amont du chantier. En aucun cas, les busages à l'aval ne devraient être inférieurs au débit venant de la propriété BAILLARD.
- Une réflexion sur les dispositions du déplacement du ruisseau devra prendre en compte les instructions des services de l'Etat.

L'entreprise LOISEL commencera quand l'entreprise PEREZ aura enlevé la signalétique avec feux tricolores. Les 2 entreprises ne peuvent travailler ensemble à cause de cette signalisation temporaire, soit donc vendredi ou lundi.

**3- Bâtiments communaux :**

a- les travaux de la Mairie

Intervention de m. Michel COUENNE. Présentation de l'estimation budgétaire et compte-rendu de la réunion avec Mme Isabelle BRICE, architecte organisé le jeudi 5 juillet à 11h. Un DCE sera établi avec une tranche ferme correspondant au secrétariat de la mairie et deux tranches conditionnelles, l'une pour la salle des associations et l'autre pour la salle du Conseil.

Un début de chiffrage nous parviendra début mi-juillet. Dès sa réception la commission travaux se réunira pour prévalider le DCE et pour une présentation au Conseil en septembre et un lancement d'appel d'offres dès octobre.

b- Devis électricité salle socioculturelle

Intervention de M. Michel COUENNE.

L'entreprise MASSELIN nous a établi un devis de remplacement des lampes hors service par des leds pour une économie d'énergie pour la salle socioculturelle d'un montant de 3123.37€. Il lui sera demandé le coût d'un variateur d'éclairage.

#### **4- Frais de gardiennage église 2018 :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de monsieur le Préfet de la Manche fixant à 120.97 € le plafond indemnitaire applicable pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

#### **Délibération**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser pour l'année 2018, la somme de 120.97 € au prêtre assurant le gardiennage de l'église.

#### **5- Subventions**

##### **a- pour projets communaux : le sentier pédagogique et d'interprétation et logements au-dessus de la mairie**

Le sentier pédagogique sera réalisé depuis le rond-point du Clos St André jusqu'à la RD 175 au niveau de l'ouvrage d'art. Le Conseil départemental a prévu de le réaliser en sable ciment, d'une largeur de 3m. L'entretien sera ainsi réduit à un strict minimum. Aujourd'hui, le Maire n'est pas en mesure de nous informer des intentions de la Communauté d'agglo pour la prise en charge de ce cheminement.

Le Maire rend compte des courriers adressés à M. BIZET et Antoine DELAUNAY afin de subventionner les projets communaux.

- Retour des observations « prises de possession »

### **Réponses apportées par le service études et travaux du conseil départemental à votre délibération n° 2018/035 du 14 juin 2018**

1-Pour l'aire de co-voiturage :

- a. La signalisation horizontale ne sera pas en résine.
- b. La signalisation verticale sera effectivement mise en place par le Département.
- c. La clôture sera en grillage vert comme convenu et présenté.
- d. Les enrobés sous clôture extérieure comme convenu et présenté.
- e. Le recul pour manœuvres sera de 5 mètres comme sur les autres aires de co-voiturage (pas de difficultés rencontrées à ce jour).
- f. Le totem aura l'inscription demandée, sous réserve que la commune de Ponts prenne l'entretien des aménagements évoqués au point « i ».
- g. Il est demandé un portique pour éviter l'entrée des poids-lourds, comme pour l'ensemble des aires il ne sera pas placé de portique (pas de difficultés constatées à ce jour).
- h. La borne électrique ne sera pas installée pour l'instant, ce point sera à évoquer avec le SDEM si il y avait un besoin d'installation de cette borne.

- i. Les aménagements paysagers le long de la RD911 ne seront pas remplacés par des enrobés, mais peuvent être constitués uniquement d'un engazonnement et de quelques arbustes type noisetiers, nécessitant peu d'entretien de la part de la commune de Ponts.

## 2-Pour la voie d'accès en direction du Hameau de « Cavigny » (ex RN 175)

- a. Il n'est pas envisagé d'ouvrage bordurant, au-delà des 30 m de raccordement de la voie. La différence de couleur entre revêtements permet de s'affranchir d'un ouvrage bordurant sur le reste du linéaire.
- b. La voie est prévue être limitée à 5,00 m de large, comme convenu et présenté.
- c. La pose du panneau pour sens interdit à 550 m fourni par la commune peut être réalisée.
- d. Il est prévu un coulis et non un enrobé sur cette voie qui est déjà de qualité au regard du trafic qu'elle supporte.
- e. La liaison piétonnière vers le boviduc sera réalisée.

## 3-Le boviduc

- a. La signalisation horizontale et verticale à mettre en place sera précisée en fonction des liaisons piétonnes qui seront envisagées.
- b. Il est effectivement prévu un passage piétonnier au droit de la barrière canadienne, comme convenu et présenté.
- c. La réalisation d'une haie de part et d'autres du chemin agricole jusqu'au débouché avec la RD975 est envisageable sous réserves du respect des conditions de visibilité.

## Contournement de Marcey-les-grèves- rétrocession des ouvrages collectifs :

### Pour l'accès en direction du Hameau de « Cavigny » (ex RN 175) :

Le conseil municipal a consulté votre plan d'aménagement de la voie de la Liberté et accepte la rétrocession dans les conditions au plan d'aménagement 1.

- Toutefois, le Conseil souhaiterait aux abords de la descente du moulin de Cavigny et en vue de casser et de réduire la vitesse d'accroître le rayon du côté de l'A 84.
- Les élus sont favorables à un enduit différent de la partie chaussée en coulis bitumineux afin de différencier la zone BMF.

### b- demande des "p'tits pontois" - spectacle de Noël 2018 :

Demande d'une subvention de 800€ pour le spectacle de Noël des enfants de la commune.

## Délibération

Le Conseil adopte à l'unanimité le versement d'une subvention.

#### **6- Communes nouvelles : simulation fiscale**

Une première étude fiscale avait été faite entre les communes de Ponts, St Jean de la Haize, Chavoy, Subligny et le Luot. Cette étude a mis une évidence une disparité entre les taux d'imposition ce qui pouvait désavantager certaines communes de se regrouper.

Suite à la demande de la commune de Chavoy, une étude fiscale a été faite pour la création d'une commune nouvelle entre Chavoy et Ponts. Le Maire présente l'analyse de M. Julien Sergent.

Dans tous les cas, les communes qui souhaitent se regrouper devront en décider au plus tard au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Une majorité de conseillers voient ce rapprochement avec Chavoy comme plutôt positif. En effet, les deux communes sont assez proches fiscalement. Les élus souhaitent trouver des solutions pour un rapprochement mais pas dans la précipitation, pour avoir un dialogue avec les habitants. Comme, ce projet ne figurait pas dans la profession de foi des élus, il ne faudrait pas que les Pontois ne se sentent pas investit dans ce projet qui demande du dialogue et de la préparation. La date du 1<sup>er</sup> octobre semble trop proche pour que ce rapprochement se fasse en lien avec tous les habitants de la commune.

Pour finir, le Maire souhaiterait dans les prochains mois pouvoir faire se rencontrer les conseils municipaux de ces deux communes pour continuer d'avancer sur ce dossier.

#### **7- Questions diverses**

- **Inondation RD 31** - Courrier au Conseil départemental suite à l'intervention de M. Baillard lors du dernier CM
- **RD 911<sup>e</sup> réfection de voirie** - réponse du Conseil départemental suite à notre demande pour une réfection en 2019.
- **Collecte de déchets** : point sur les pouvoirs de police et sur le nettoyage des PAV. Deux points de collecte sont particulièrement sales à la Ménardière et à la Fosse Cordon. Il sera demandé un passage à la communauté d'agglo pour nettoyer ces deux points de collecte de juillet à décembre 2018, service désormais payant (260€ par an par point de collecte). Suite au remplacement des containers, les élus rediscuteront de ce nettoyage de ces points de collecte.
- **Rex Rotary** : Nouvelle proposition de Rex Rotary pour le copieur qui a l'accord des élus.
- **Service Développement de la Communauté d'agglo** : Lecture des mails de Hervé Laisné concernant les parcelles du Conseil départemental en vue de l'extension de la zone d'activités de Maudon
- **Concours du Receveur municipal - Attribution d'indemnités** :

Le Conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables de la Direction Générale des Finances Publiques, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux en vigueur
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur SERGENT Julien à compter du 5 février 2018.
- L'indemnité de confection des documents budgétaires sera attribuée à Monsieur SERGENT Julien, pour le montant fixé par la réglementation en vigueur.
  
- **Demande du Comité des fêtes** : pour le marché de Noël les élus décident de prêter les deux salles gratuitement le week-end du 7 et 8 décembre 2018, seules les charges leur seront facturées. Une attestation d'assurance sera également demandée.
  
- **Tour de tables**
  
- **M. Gérard HEUZE** : Un joint à sauter chez M. Danart. Ce problème sera étudié dans les meilleurs délais.
  
- **Mme Claudine GUESDON** : Une taille de certains arbres sera à prévoir.

La séance a été levée à Minuit

**Prochain Conseil municipal le 6 septembre 2018**